



**FÉDÉRATION**  
**WALLONIE-BRUXELLES**

---

**LE GOUVERNEMENT**

**SÉANCE DU 09 FÉVRIER 2023**

**COMMUNIQUÉ**

## Table des matières

<b><u>CHANTIER DE LA RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT QUALIFIANT ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET, EN PARTICULIER, DE L'ALTERNANCE .....</u></b>	<b>3</b>
<b><u>OFFRE MÉDICALE : LE GOUVERNEMENT DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES FIXE LES SOUS- QUOTAS APPLICABLES À L'ISSUE DE L'ANNÉE 2022-2023 .....</u></b>	<b>4</b>
<b><u>CONTACTS PRESSE.....</u></b>	<b>5</b>

## Chantier de la réforme de l'enseignement qualifiant et de la formation professionnelle et, en particulier, de l'alternance

**En avril 2022, les Gouvernements de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), de la Wallonie et de la Région de Bruxelles-Capitale, ont adopté une note conjointe définissant une méthodologie à mettre en œuvre en vue d'un renforcement transversal de l'enseignement qualifiant et de la formation professionnelle, et en particulier, de l'alternance. Ce jeudi, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté la feuille de route d'amélioration transversale reposant sur les constats ressortant de l'Etat des lieux réalisé par le Comité de pilotage institué dans le cadre de cette note conjointe.**

Pour information, les travaux ont été menés entre le mois de mai et novembre 2022 sous l'égide d'un Comité de pilotage réuni à 10 reprises et composé des représentants des Ministres compétents et de l'asbl APE. Afin d'atteindre les objectifs fixés, les travaux ont porté sur l'analyse de données tant issues de l'espace francophone que de l'étranger, la réalisation d'enquêtes par questionnaire, la réalisation de plus de 250 entretiens individuels ou en petits groupes, ou encore l'organisation de 19 groupes de discussion.

La réalisation de l'Etat des lieux a ainsi permis d'identifier des constats et des messages clés relatifs à l'enseignement et à la formation en alternance, d'une part, et à l'enseignement qualifiant et la formation professionnelle en général, d'autre part.

En ce qui concerne l'enseignement et la formation en alternance, l'Etat des lieux constate que le développement de l'alternance demeure un objectif répété et partagé par les Gouvernements et Collège francophones depuis plus de 15 ans. Cependant, en dépit de cette volonté politique, l'alternance ne décolle pas et conserve actuellement une image négative de filière de « dernier recours ».

Le rapport a également permis de dégager une vue d'ensemble de l'offre d'enseignement qualifiant et de formation. Il s'avère que l'offre d'enseignement et de formation ne permet pas, en l'état actuel des choses, de répondre systématiquement de manière efficiente aux besoins et attentes des entreprises, des apprenants, des organismes d'enseignement et/ou de formation.

Le Ministre-Président Pierre-Yves Jeholet : *« Cet Etat des lieux nous permet de savoir exactement où on en est pour poser les bons diagnostics et imaginer les bonnes réformes. Maintenant, il convient de maintenir le dialogue entre entités et Gouvernements afin de construire ensemble une réforme systémique de l'enseignement qualifiant et de la formation professionnelle, et en particulier, de l'alternance. Nous devons rendre ces filières plus attractives, que ce soit auprès des jeunes, de leurs familles ou encore des entreprises. L'enseignement qualifiant et professionnel ainsi que la formation en alternance doivent être des filières d'excellence. »*

---

Contact presse

Nicolas Reynders, Porte-parole de Pierre-Yves JEHOLET, Ministre-Président  
[nicolas.reynders@gov.cfwb.be](mailto:nicolas.reynders@gov.cfwb.be) / +32 473 27 14 79

<p align="center"><b>Offre médicale : le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles fixe les sous-quotas applicables à l'issue de l'année 2022-2023</b></p>
---

**Sur proposition de Valérie Glatigny, Ministre de l'Enseignement supérieur, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a approuvé, ce jour, en 1<sup>ère</sup> lecture les sous-quotas minima relatifs à la médecine applicables à l'issue de l'année académique 2022-2023.**

43% minimum des étudiants qui finissent leur Master en médecine cette année devront s'orienter vers une spécialisation en médecine générale - avec un nombre absolu minimum de 306 étudiants. Nouveauté : des sous-quotas sont également définis dans d'autres spécialités. Ainsi, 15 étudiants minimum devront s'orienter vers la gériatrie, 6 vers la biologie clinique et 5 étudiants vers l'anatomopathologie.

Cette décision se base, conformément à la législation en vigueur, sur un avis de la Commission consultative de planification de l'offre médicale en Fédération Wallonie-Bruxelles qui a pris en compte les spécialités en tension, celles où un manque est suspecté ou avéré, et l'importance de renforcer les soins de première ligne via la médecine générale. L'avis se fonde également sur les sous-quotas indicatifs de la Commission de planification de l'offre médicale fédérale, qui avait estimé les besoins en médecine générale pour 2023 à 266 étudiants.

*“Disposer d'une offre médicale qui correspond aux besoins de la population est essentiel. Les sous-quotas définis ce jour permettent de garantir que suffisamment d'étudiants se dirigent vers la médecine générale, mais également vers des spécialités trop peu pourvues à l'heure actuelle. Il est également crucial que les pouvoirs compétents, tels que les Régions et les communes, favorisent une répartition équilibrée de nos praticiens sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles”,* souligne Valérie Glatigny.

#### NOTE AUX REDACTIONS

Pour rappel, suite à la Sixième Réforme de l'État, la compétence relative à la fixation des sous-quotas a été transférée aux Communautés, de sorte que, à l'intérieur du quota arrêté par l'autorité fédérale, elles puissent planifier l'accès aux différentes spécialités.

---

#### Contact presse

**Olivier Schotte, Porte-parole de Valérie GLATIGNY**  
[olivier.schotte@gov.cfwb.be](mailto:olivier.schotte@gov.cfwb.be) / +32 488 48 93 83

## Contacts presse

**Nicolas Reynders, Porte-parole de Pierre-Yves JEHOLET, Ministre-Président**

[nicolas.reynders@gov.cfwb.be](mailto:nicolas.reynders@gov.cfwb.be)

+32 473 27 14 79

**Xavier Gonzalez, Porte-Parole de Frédéric DAERDEN, Vice-Président**

Ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement.

[xavier.gonzalez@gov.cfwb.be](mailto:xavier.gonzalez@gov.cfwb.be)

+32 479 86 59 11

**Lauriane Douchamps, Porte-parole de Bénédicte LINARD, Vice-Présidente**

Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes

[lauriane.douchamps@gov.cfwb.be](mailto:lauriane.douchamps@gov.cfwb.be)

+32 478 98 59 96

**Olivier Schotte, Porte-parole de Valérie GLATIGNY**

Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles

[olivier.schotte@gov.cfwb.be](mailto:olivier.schotte@gov.cfwb.be)

+32 488 48 93 83

**Jean-François Mahieu, Porte-parole de Caroline DESIR**

Ministre de l'Éducation

[jean-francois.mahieu@gov.cfwb.be](mailto:jean-francois.mahieu@gov.cfwb.be)

+32 476 54 55 75